Image not found or type unknown

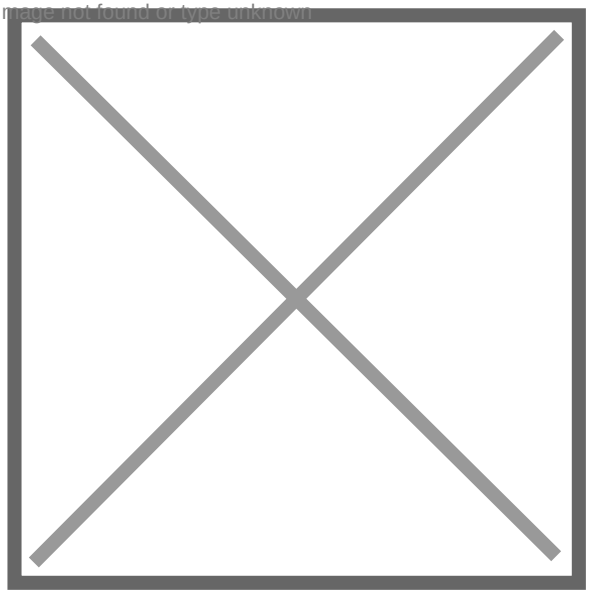

Desolidarisation et poursuite par huissier

Par **leleye**, le **26/10/2008** à **21:21**

bonjour voici mon probleme
en 2005 je me suis installée avec mon ami puis j ai quitté l appartement en avril 2006
n ayant plus aucun contact avec mon ami , j ai souhaité me desolidariser du bail et l agence m a expliqué que je restais solidaire jusqu a la fin de son occupation .malgre tout ils avaient mon adresse en cas de besoin
en novembre 2007 je recois une lettre de l agence qui m informe que mon ex petit ami allait partir et qu ils attendaient ma lettre pour confirmer ma desolidarisation, ce que je fais par un envoi avec accusé de reception. je les informe par ailleurs que je n habite plus a la meme adresse et leur donne la nouvelle en cas de besoin. je n ai plus jamais recu de nouvelles de leur part.
et voila que depuis mai 2008 je recois des lettres d huissier pour impayés selon lui car l agence ne repond a aucun de mes appels et ne m a jamais informer d un eventuel impayé; je suis par ailleurs etonnée d avoir recu une demande de desolidarisation et que l on me poursuive pour des loyers non regles
mon ex petit ami est parti en chine et apres plusieurs recherches, j ai pu le recontacter mais il se tient plutot loin des problemes et je me sens un prise en otage par l agence et l huissier qui ne peuvent rien lui reclamer du fait qu il soit a l etranger sans attache en france.
puis je me retourner contre l agence du fait qu elle ne m ai jamais contacté pour ces impayés et que je possede la lettre de leur proposition de desolidarisation? comment faire pour me defendre (le montant s eleve maintenant a 5000euros) merci d avance

Par **jeetendra**, le **27/10/2008** à **09:10**

bonjour, j'ai écrit deux articles dans mon blog sur legavox.fr ou sur accueil d'experatoo, sur la

caution et sur la colocation, lisez les, vous étiez bien colocataire de l'appartement avec votre ami.

Après votre départ vous restez quand meme solidaire des loyers qu'il n'aura pas payé, ne soyez pas surpris si le propriétaire ou l'agence vous réclame les 5000 euros d'impayés de loyer de votre ami qui se trouve en Chine, cordialement

Par **leleye**, le **27/10/2008** à **22:51**

merci d avoir repondu rapidement.
j ai bien saisi que je restais solidaire jusqu a la fin de son occupation ce qui est normal.
mais ce qui me pose souci, c est que l agence m envoie une proposition de desolidarisation qu elle me demande de confirmer puisque mon ami souhaite rendre l appartement et que jamais elle ne m a informée des impayés qu il avait eu et puis subitement je recois des lettres huissiers me menacant de saisies sur salaire et de prendre mes biens a mon domicile.
pourtant l agence avait connaissance de ma nouvelle adresse puisque etant de bonne foi je les avait informé en cas de besoin.
l huissier me dit que d autres ordonnances avaient ete envoyées a a la meme periode de son demenagement a mon ancien logement
peut on se permettre de poursuivre une personne alors que soi meme on lui propose de se desolidariser du contrat et qu elle le confirme?

Par **juri15**, le **28/10/2008** à **09:38**

Bonjour,

Si l'Huissier vous poursuit, c'est sans doute parce que vous avez fait l'objet d'une condamnation par défaut, la procédure ayant été menée à une ancienne adresse à laquelle vous n'étiez plus.

Si vous êtes en mesure de prouver vos envois de lettre et avez conservé celle de l'agence vous proposant de vous "désolidariser" vous pouvez espérer contester utilement devant le Tribunal qui a rendu la décision vous condamnant.

Cordialement,
Juri15

Par **leleye**, le **18/11/2008** à **23:19**

bonjour, je me suis renseignée auprès d'associations pour les locataires et apparamment mes moyens de defense paraissent assez restreints.
un ami m a egalement conseillé de porter plainte contre mon ex petit ami car son depart en chine et son refus de fournir des justificatifs de ses revenus peuvent etre une organisation frauduleuse de l insolvabilité. est ce possible?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

en attendant je commence a payer les huissiers à hauteur de 500 euros par mois mais j espere etre dedommagée en me retournant contre lui pour toute ses negligences...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés